

## Conditions d'admission et de séjour :

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

## Réception :

Durant les heures d'ouverture de l'accueil, si nous ne sommes pas présents physiquement à la réception, nous sommes joignables au 05.46.47.97.84.

En dehors des heures d'ouverture, en cas d'urgence, une sonnette est située sur le pilier gauche du bureau d'accueil si vous n'avez pas réussi à nous joindre par téléphone.

A votre disposition à la réception : tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

## Visiteurs :

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le camping sous la responsabilité des clients qui les reçoivent.

Les visiteurs n'ont pas accès aux services proposés par le camping (piscine, salle de sport, ...). Ils ne peuvent pénétrer dans l'enceinte de la piscine ni dans l'enceinte de la salle de sport.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le camping.

## Circulation et stationnement des véhicules :

A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h et respecter le sens de circulation.

La circulation est autorisée de 7h30 à 22h30.

Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux clients y séjournant.

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Par mesure de sécurité et pour ne pas provoquer de nuisances, les conducteurs sont invités à :

- Limiter le déplacement de leur véhicule dans le camping,
- Laisser la priorité absolue aux : piétons, vélos, enfants, véhicules de service, véhicules de secours

Un seul véhicule est autorisé par parcelle.

En cas d'arrivée après 22h30 ou de départ prévu avant 7h30, votre véhicule devra être stationné à l'extérieur du camping.

## Arrivées et départs :

Les arrivées se réalisent entre 16h et 19h.

En cas de retard, veuillez-nous en aviser par écrit. Toute arrivée tardive doit être validée par le camping. Au-delà de 20h, l'accueil ne sera possible que le lendemain.

Si aucune information ne nous parvient au sujet d'un retard, le logement pourra être attribuée à un autre client dès le lendemain 12H. Les sommes versées ne seront pas remboursables et restent réputées acquises au camping.

En cas d'arrivée retardée (impliquant le maintien du séjour) pas de déduction ou remboursement de ces journées.

Pour chaque arrivée une pièce d'identité pourra être demandée, une copie sera conservée avec votre dossier de séjour.

Les départs en haute saison (samedi et mercredi de juillet à mi-septembre) s'effectuent entre 7h et 10h. Le reste de la saison, les départs se réalisent entre 8h et 10 h.

Les départs sont pris dans l'ordre des demandes au moment où l'état des lieux est prêt à être réalisé.

Votre logement doit être en parfait état de propreté (si vous n'avez pas souscrit au forfait ménage de fin de séjour) au moment de l'état des lieux de sortie, et le réfrigérateur doit être dégivré la veille, vidé et nettoyé de son eau. Voir fiche de procédure de nettoyage.

Un départ avant 7h doit être validé par le camping.

En cas de départ anticipé avant la fin de votre séjour, aucun remboursement n'est effectué quel qu'en soit le motif.

## Cautions :

Deux cautions devront être déposées à votre arrivée, par 2 chèques ou par empreinte de carte bancaire, et vous seront restitués à la fin de votre séjour après un état des lieux :

- Cautions de 120€ pour le ménage, si vous n'avez pas pris le forfait ménage de fin de séjour.

Le logement doit être laissé en parfait état de propreté. En cas de ménage insuffisant le montant de 120€ sera retenu.

- Cautions de 400€ pour l'hébergement

Cette caution couvre les premiers frais d'éventuelles dégradations ou manquement de matériel dans le logement, ainsi que la perte des badges.

En cas de perte du badge barrière ou du badge salle de sport, le montant de 20€ par badge sera retenu sur la caution.

En cas de dégradation : la facture du ou des réparations vous sera envoyée.

Il vous sera demandé de régler ces factures dans les 15 jours. Faute de règlement dans ce délai de 15 jours, le chèque de caution sera alors encaissé par le camping. Le remboursement de la différence « caution - facture » se fera 30 jours après (durée nécessaire à la banque pour s'assurer de l'approvisionnement de la caution).

Si les frais de réparation des dégradations dépassent le montant de la caution, vous vous engagez à régler le solde.

Il n'y a pas d'inventaire contradictoire réalisé pour les locatifs. Ceux-ci sont réputés vous être livrés complets de leurs accessoires et en parfait état de propreté et de fonctionnement.

Si lors de votre arrivée un élément vous semble être manquant ou endommagé (hors usure normale), il convient de nous avertir à la réception dès le jour de votre arrivée. Dans le cas contraire, votre responsabilité sera retenue.

En cas de casse de vaisselle ou de petit matériel vous pourrez venir le signaler en réception pour remplacement avec notre stock.

## Occupation des locatifs :

Une fois la réservation confirmée, tout séjour d'une personne supplémentaire non prévue doit être préalablement validé par le gestionnaire.

Les tarifs des locations sont basés sur un nombre maximal de personnes. En cas de dépassement de ce nombre, et dans la limite de la capacité maximale du locatif, un tarif par jour est appliqué suivant la grille tarifaire.

Le règlement de ce supplément et de la taxe de séjour des personnes supplémentaires sera effectué avant l'arrivée des personnes supplémentaires.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur du logement. En cas d'infraction et d'odeur de tabac constaté, une retenue de 100€ sur la caution sera effectuée.

## Animaux :

Un seul chien est accepté par logement. Il doit être à jour de ses vaccinations et vous devez être en possession de son carnet de vaccination.

Il doit être tenu en laisse dans l'enceinte du camping.

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas autorisés.

Vous ne devez pas laisser seul votre chien dans le logement. Pour protéger le logement, prévoir le couchage de votre chien. Les couettes, couvertures, canapés et lits lui sont interdits.

Les chats et autre animal ne sont pas autorisés.

Vous devez ramasser et évacuer les déjections de votre animal.

Vous devez faire en sorte que votre animal ne trouble pas la sérénité du camping.

En cas de non-respect des éléments ci-dessus, vous devrez faire garder votre animal dans une pension à vos frais et sans délai.

## Silence et sérénité :

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total, ainsi le silence doit être total entre 22h et 8h.

## Vol - Sécurité :

La responsabilité du camping ne peut être engagée en cas de vol ou de dégradation de vos biens survenus dans le camping.

Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs effets et doit signaler au gestionnaire la présence de toute personne suspecte.

Selon la législation en vigueur et pour votre sécurité, le camping vous informe être un établissement placé sous vidéosurveillance. Pour toute question concernant le fonctionnement du dispositif de vidéosurveillance, s'adresser à la réception.

## Incendie :

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

## Piscine :

L'accès à la piscine est strictement réservé à la clientèle séjournant sur le camping et est interdit aux visiteurs.

Chaque utilisateur doit se conformer au règlement affiché à l'entrée de l'espace.

Les mineurs doivent être accompagnés et sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

L'espace piscine est non surveillé, le camping décline toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine.

Par mesure d'hygiène, les shorts de bains sont interdits.

Le gestionnaire se réserve le droit de fermer la piscine en cas de problème avec le traitement de l'eau et en fonction des conditions climatiques.

## Salle de sport :

L'accès à la salle de sport est strictement réservé à la clientèle majeure séjournant sur le camping et est interdit aux visiteurs.

Les adolescents sont autorisés dans la salle de sport uniquement accompagnés d'un adulte.

L'utilisation des appareils de musculation est déconseillée aux enfants de moins de 16 ans.

Chaque utilisateur doit se conformer au règlement affiché à l'entrée de l'espace.

Chaque utilisateur doit utiliser des chaussures de sport propres et protéger le contact des installations avec une serviette par mesure d'hygiène.

Tout appareil utilisé l'est sous la seule et entière responsabilité de son utilisateur.

L'espace salle de sport est non surveillé, le camping décline toute responsabilité en cas d'accident dans son enceinte.

## Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles selon le tri sélectif.

Il est interdit de jeter des eaux polluées, sales ou à base d'eau de mer sur le sol ou dans les plantations.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

Les toiles de tente ne sont pas autorisées.

### Assainissement :

Les lingettes, tampons, serviettes hygiéniques et autre élément autre que du papier toilette ne doivent absolument pas être jetés dans les WC.

L'assainissement du camping est réalisé par une pompe de relevage. Il est strictement interdit, au risque d'abîmer l'installation, de jeter dans les WC autre chose que du papier toilette.

### Barbecue :

Un espace barbecue commun est à la disposition des clients sur le camping.

Le charbon de bois et les allume-feux ne sont pas fournis. Les grilles mises à disposition doivent être nettoyées après usage, leur propreté n'est pas de la responsabilité du camping.

L'utilisation du barbecue reste sous la seule et entière responsabilité des clients.

Les barbecues individuels, les planchas et barbecues électriques ne sont pas autorisés.

### Jeux :

Pour des raisons de sécurité et de risques de dégradations, les jeux de boules et ballons sont interdits dans l'enceinte du camping, ainsi que les jeux violents, gênants ou pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou matérielle.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

### Wifi :

Les clients s'engagent à ne pas utiliser l'accès internet via le réseau Wifi à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou pas un droit voisin, tels que textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation. Un logiciel de partage, lorsqu'il est connecté à internet, peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés. Si un logiciel de partage a été utilisé pour télécharger des œuvres protégées, il est donc préférable de le désactiver.

### Laverie :

Un lave-linge et un sèche-linge sont à disposition des clients dans le local laverie. Les jetons sont en vente à la réception durant les horaires d'ouverture.

Il est interdit d'installer des fils pour y étendre du linge.

### Tri sélectif :

Nous vous remercions de respecter autant que possible les consignes de tri. Plusieurs bacs sont à votre disposition dans le local prévu à cet effet :

- Bac ordures ménagères : accueille vos déchets qui doivent être disposés dans des sacs fermés hermétiquement.
- Bac emballages : accueille tous les emballages plastiques, métalliques ou papiers non souillés
- Bac compost : accueille vos déchets organiques suivant les consignes inscrites.
- Bac verre : accueille vos bocaux et bouteilles en verre (sans les couvercles ni bouchons)
- Bac coquillages/coques : accueille uniquement les coquillages et coques vides, sans emballages ni autres déchets. Les carapaces (crevettes, crabes, araignées de mer, ...) sont interdites. La collecte se fait sur la haute saison principalement.
- Corbeille pour bouchons liège et plastique : accueille vos bouchons.

### Parasols :

Leur utilisation est sous la responsabilité des clients. En cas de fort vent ou en cas d'absence, pensez à le replier et à le ranger à l'abri.

### Droit à l'image :

Lors de votre séjour au camping, vous êtes susceptible d'être photographié ou filmé pour la conception de nos brochures ou l'illustration de notre site internet et réseaux sociaux ou tout autre support publicitaire. Si vous ne souhaitez pas être photographié, filmé ou que votre image soit publiée, il vous suffit de le signaler par écrit à la réception dès votre arrivée.

### Infraction au règlement intérieur :

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

### Médiation de la consommation :

En cas de litige avec notre camping qui n'aurait pas trouvé d'accord amiable après une réclamation préalablement introduite auprès de nous, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation. Voici les coordonnées de notre médiateur :

CM2C - [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net) - 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris  
[cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net) - 01 89 47 00 14